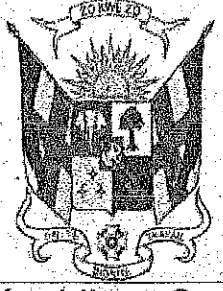


<p>Ambassade de la République Centrafricaine Auprès de la Confédération Suisse</p>		<p>Mission Permanente de la République Centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève</p>
--	---	---

République Centrafricaine
Unité – Dignité – Travail

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU
SECOND PASSAGE DE LA REPUBLIQUE DE GAMBIE AUX
MECANISMES DE L'EPU (OCT 2014)**

Monsieur le Président

La République Centrafricaine souhaite par la présente, la bienvenue à la
délégation Gambienne conduite par Monsieur MAHONEY Minist
de la Justice et Procureur Général

Pour la présentation de son second rapport national devant le groupe de
travail de l'Examen Périodique Universel du conseil des droits de
l'Homme.

C'est avec beaucoup d'intérêts que ma délégation a pris connaissance du
présent Rapport sous examen et se félicite de la qualité des informations
fournies.

Aussi la République Centrafricaine, voudrait saluer les efforts déployés
par le Gouvernement Gambien quant à la promotion et la protection des
droits de l'Homme à travers les mesures mises en œuvre ci-après :

- la scolarisation gratuite dans le cycle primaire ;
- la mise en œuvre du plan de la réduction du taux d'illettrisme d'ici 2015
à 50%.
- l'adoption de deux lois réprimant la violence familiale et les infractions
sexuelles ;
- Ratification de la convention des Nations Unies relative aux droits des
personnes handicapées ;

- Campagnes nationales de sensibilisation pour endiguer le phénomène de la traite des personnes ;
- Mise en place d'un plan national visant à mettre fin aux pratiques des MGF (Mutilations Génitales Féminines) et de l'excision ;
- Création d'un groupe spécial multisectoriel national dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel de 2010.

En dépit des efforts déployés, ma délégation recommande à la délégation Gambienne ce qui suit :

- 1) la Promulgation des lois interdisant le mariage forcé et précoce des jeunes filles ;
- 2) l'application des lois relatives au travail des enfants ;
- 3) De garantir l'indépendance de la justice ;

Aussi, la République Centrafricaine sollicite de la Communauté Internationale, l'appui au Gouvernement Gambien dans le domaine de la santé, à travers une assistance technique et financière.

Cet appui devrait s'étendre aussi dans la gestion des réfugiés, par la création des centres de transit et la mise en œuvre des différentes recommandations issues du premier passage devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'Homme.

Enfin ma délégation souhaite plein succès à la délégation Gambienne dans la présentation de son second Rapport national, devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'Homme.

Je vous remercie.